

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 juin 2018

n°8

page 1/2

EXTRAIT:



PRÉSENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (11) :

L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à J. DUMAS
G. MICHAUD mandant a pour mandataire à C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à F. MERY
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
P. MIS mandant a pour mandataire T. BAUDIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire E. PHILIPPONNEAU
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (2) :

M. METAIS, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : 6ème coupe d'Europe espoirs de Montgolfières - Convention de partenariat tripartite

Territoire historiquement identifié et reconnu pour l'accueil de compétitions de montgolfières, Grand Châtellerault va héberger la 6e Coupe d'Europe Espoirs de Montgolfières du 2 au 5 août 2018 sur l'aérodrome de Targé-Châtellerault, équipement communautaire. La commune de Châtellerault a déjà soutenu l'organisation de la 5e Coupe d'Europe Espoirs de Montgolfières à l'aérodrome qui s'est déroulée du 4 au 7 août 2016.

A cette occasion, Grand Châtellerault, avec le soutien de la commune de Châtellerault, va proposer plusieurs animations les 3 et 4 août prochains de 17h à 23h, en plus des décollages de montgolfières. La compétition sportive en tant que telle est complètement gérée par l'association « l'atelier de l'aérostation ». 8000 personnes sont attendues en deux jours pour participer aux animations proposées par la commune et l'agglomération et assister au décollage d'une quarantaine de ballons.

La présente délibération propose au conseil municipal de valider la convention de partenariat tripartite répartissant les charges entre l'agglomération de Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et l'atelier de l'aérostation, ainsi que le budget prévisionnel.

La commune de Châtellerault participe à hauteur de 20 000 euros à l'événement, dont le détail des dépenses est présenté dans la convention en annexe.

Acquitté en PREFECTURE le: 29/06/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 juin 2018

n°8

page 2/2

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir une manifestation présentant un intérêt local et qui participe à l'attractivité du territoire,

CONSIDERANT la longue tradition de soutien de la commune de Châtellerault aux aérostiers , reconnue comme telle au niveau national,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- autoriser le maire ou son représentant à signer la convention tripartite ci-jointe définissant les modalités du partenariat entre la commune de Châtellerault, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et l'association pour l'organisation de la 6ème coupe d'Europe espoirs de Montgolfières, et tout document relatif à ce dossier,
- de valider le budget prévisionnel présenté dans la convention ci-jointe,

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

[- 2 JUIL 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

